

COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIESPOUR LA PALESTINE

RESTRICTED

W/12

16 May 1949

FRENCH

ORIGINAL: ENGLISH

Tracés et régions qui peuvent faire l'objet de discussions entre Israël et les Etats arabes. (Document de travail établi par le Secrétariat. Tous les chiffres qui apparaissent dans ce document sont des évaluations aussi précises que possible).

LA FRONTIERE ENTRE LE LIBAN ET LA PALESTINE.

L'ancienne frontière entre les territoires sous mandat du Liban et de la Palestine se dirigeait, à partir de la mer, à peu près en droite ligne vers l'est, sur quelque 40 kilomètres. Puis, elle tournait vers le nord, et suivait parallèlement le cours supérieur du Jourdain sur vingt-cinq kilomètres environ jusqu'à Metulla, où elle tournait brusquement vers l'est jusqu'à son point d'intersection avec la frontière de la Syrie. Cette ligne frontière coïncide avec les lignes de démarcation convenues aux termes de l'armistice entre Israël et le Liban.

LA GALILEE OCCIDENTALE.

La Galilée occidentale est une région plus ou moins accidentée d'une superficie de 1.035 km², qui était habitée, en 1947, par 104.000 Arabes (musulmans et chrétiens), 8.500 Juifs et 7.600 personnes d'autres nationalités, Druses pour la plupart. Elle renferme les villes d'Acre et de Nazareth. Elle a été attribuée par la Résolution de l'Assemblée générale en date du 29 novembre 1947 à l'Etat arabe de

Palestine. Une partie de cette région, composée d'une bande côtière d'environ douze kilomètres de large, dans laquelle est située la ville d'Acre, a été occupée par les Juifs avant la première trêve, laissant ainsi ce que l'on a appelé la poche de Galilée, avec la ville de Nazareth, sous l'occupation arabe, (c'est-à-dire entre les mains des troupes irrégulières de l'armée arabe de libération commandées par Kaujki et quelques Syriens). Cette poche a été d'abord réduite lorsque les Juifs ont occupé Nazareth et ses environs, dans la période qui a séparé les trêves; puis, elle a été complètement nettoyée à la suite d'une offensive israélienne lancée à la fin du mois d'octobre 1948, pendant la deuxième trêve.

Un bon nombre des villages arabes de cette région ont été détruits ou, laissés à l'abandon, sont tombés en ruines. La plupart des habitants se sont enfuis sur le territoire libanais. Il y a encore d'assez nombreux Arabes installés à Acre, à Nazareth et dans certains villages.

La Galilée occidentale est limitée au nord par la frontière libanaise. Ailleurs, exception faite d'un court secteur, où elle est bordée par la mer, elle touche au territoire israélien, dans lequel elle pénètre en forme de coin. Cette région est reliée au reste de l'Etat arabe, tel que le prévoit le plan de partage, en un point situé à quelques kilomètres au nord-ouest d'Afula.

LA FRONTIERE ENTRE LA SYRIE ET LA PALESTINE.

L'ancienne frontière entre les deux territoires sous mandat, à partir de l'intersection de la rivière Hasbani avec la frontière palestino-libanaise se dirige vers l'est jusqu'au moment où elle rencontre la rivière Banyasi, affluent du Jourdain. Elle tourne alors vers le sud et suit parallèlement le cours du Jourdain, à une distance moyenne de six kilomètres jusqu'à la hauteur du lac Hula, laissant les marais de Arab al Qhawarina à l'intérieur du territoire palestinien.

Elle côtoie ensuite le lac Hula à quelques centaines de mètres de sa rive orientale et descend le long du Jourdain jusqu'au lac de Tibériade, en laissant une très étroite bande de terre sur la rive orientale du fleuve. En arrivant au lac de Tibériade, la frontière continue à se diriger vers le sud, à quelques mètres de la rive orientale jusque vers le milieu du lac. En ce point, elle s'écarte brusquement du lac d'un kilomètre environ et se dirige alors de nouveau vers le sud en suivant la crête de la hauteur de Abal ash Shararat, jusqu'au point où elle rencontre la frontière de la Transjordanie, au fleuve Yarmuk, laissant ainsi à la Palestine une bande de territoire, qui longe la moitié de la rive orientale du lac de Tibériade.

Comme Israël et la Syrie n'ont pas signé d'armistice, les positions des armées sont encore celles qu'avait fixées le médiateur et qui ont été reliées par la ligne de trêve laquelle a été en partie imposée par l'organisation de contrôle de la trêve et en partie convenue par les adversaires eux-mêmes. Cette ligne de trêve est à peu près la suivante :

Depuis la frontière libanaise jusqu'au lac Hula, c'est l'ancienne frontière qui forme la ligne de démarcation entre les forces adverses, à l'exception de deux petits saillants syriens de deux ou trois kilomètres à l'extrême nord avec leur no man's land. La bande de terre située entre la frontière et le lac Hula est, elle aussi, un no man's land. Au sud du lac, les Syriens occupent un saillant qui, à sa plus grande profondeur, pénètre d'environ quatre kilomètres en territoire palestinien et englobe la colonie juive de Mishmar Hay Yarden, qui est située de part et d'autre de la route principale, reliant Safad et Tibériade à Damas. Ce saillant a une superficie d'environ seize kilomètres carrés depuis la frontière et d'environ quatorze kilomètres carrés sur la rive orientale du Jourdain. A partir de là, en se dirigeant au sud vers le lac de Tibériade, la ligne de trêve est constituée par le cours d'eau, réserve faite d'un petit poste avancé syrien situé à

500 mètres à l'ouest de l'embouchure. Les Syriens occupent également la rive orientale du lac de Tibériade, à l'exception d'un saillant situé autour de la colonie juive de Ein Gev, d'environ six kilomètres de long et qui s'étend vers l'est en direction de la frontière.

Ainsi, les Syriens occupent environ trente-huit kilomètres carrés de territoire palestinien, tandis qu'en aucun point les Israéliens n'ont franchi la frontière syrienne.

LA FRONTIERE PALESTINO-TRANSJORDANIENNE LE LONG DU YARMUK ET DU JOURDAIN.

Ce secteur, d'une longueur d'environ trente kilomètres sur le Jourdain et de dix kilomètres sur le Yarmuk, est le seul point de l'ancienne frontière entre l'émirat de Transjordanie et le territoire sous mandat de Palestine, sur lequel les Juifs et les Transjordaniensoient face à face. En ce lieu, les limites du plan de partage, les lignes de trêve et les lignes d'armistice se confondent avec la frontière qui est constituée par le Jourdain.

LE TRIANGLE.

Les lignes d'armistice se dirigent vers l'ouest à partir du confluent du Yabes et du Jourdain, tandis que les limites du plan de partage commencent à se diriger vers l'ouest quelques kilomètres plus au sud. Elles tournent alors vers le nord pour couper les lignes d'armistice et les retrouvent ultérieurement plus à l'ouest formant ainsi un huit. L'une des boucles de ce huit représente le territoire que les Arabes ont occupé, au delà des limites du plan de partage et l'autre, le territoire que les Juifs occupent dans les mêmes conditions. Comme ces régions sont très petites et d'une étendue à peu près égale, c'est-à-dire d'environ vingt kilomètres carrés chacune, il y a lieu de prévoir que les revendications des deux parties s'annuleront mutuellement. La région ne présente pas d'intérêt particulier

du point de vue militaire, sauf en ce qui concerne la hauteur de Tal al Radgha, laquelle domine la région à quelques kilomètres à la ronde et notamment la colonie juive de Tirat Tzvi. Cette hauteur appartient actuellement au territoire israélien en vertu de l'accord d'armistice, mais elle a été l'occasion dans le passé de nombreux incidents entre Irakiens et Juifs; et ces incidents n'ont pas été réglés de façon satisfaisante durant les trêves.

LA SAMARIE

A partir du huit décrit ci-dessus jusqu'à Tulkarm, les Israéliens occupent un croissant d'une superficie de 326 kilomètres carrés débordant les limites du plan de partage. Ce croissant, dont les pointes sont dirigées vers le sud, est une région de peuplement purement arabe, à l'exception de deux ou trois villages druses. Le quart à peu près de ce croissant a été occupé par les Juifs avant la première trêve. Le reste de ce terrain leur a été abandonné par la Transjordanie, à la suite de l'accord secret, en vertu duquel la plaine côtière était élargie en échange de certaines régions de la province d'Hébron et de l'autorisation donnée à la légion arabe de se substituer aux troupes irakiennes dans le triangle. Du fait de cette avance, les Israéliens ont pris possession de toute la longueur de la route Hadera-Afula, qui était coupée par les limites du plan de partage et la ligne de trêve.

TULKARM-QALQILIYA.

Au sud de la pointe occidentale du croissant décrit ci-dessus et entre les localités de Tulkarm et de Qalqiliya existe un autre saillant juif pénétrant dans le territoire de l'Etat arabe, tel que l'avait fixé le plan de partage, d'une superficie de trente-quatre kilomètres carrés avec deux villages arabes. Cette poche est traversée par un tronçon de la grand'route Lidda-Afula ainsi que par un tronçon de la voie ferrée du Caire à Haïfa, l'une et l'autre voie de communication étant interrompue

par de petites et étroites langues de territoire arabe, à l'ouest de Tulkarm et de Qalqiliya. Ces localités, situées si près de la frontière israélienne, frustrées du bénéfice que leur valait leur situation sur de grandes voies de communication et privées des terres fertiles qui leur appartenaient, ne sont plus aujourd'hui que des culs-de-sacs et semblent condamnées à s'étioler et à dépérir.

LA REGION DE LIDDA-RAMLE.

Au sud de Qalqiliya, les Israéliens détiennent 244 kilomètres carrés du territoire, que le plan de partage a attribué aux Arabes, avec les localités arabes de Lidda et Ramle, lesquelles sont des noeuds de communication fort importants du point de vue routier, ferroviaire et aérien. La population arabe de cette région était d'environ 65.000 âmes. Les Juifs ont occupé cette région entre les deux trêves, sauf pour ce qui est de l'extrémité septentrionale de la poche, laquelle leur a été abandonnée en vertu de l'accord secret conclu avec la Transjordanie et entériné ultérieurement par l'accord d'armistice.

LA REGION DE JERUSALEM - HEBRON.

Au sud de la poche de Lidda - Ramle, les Juifs occupent un autre croissant qui s'étend bien davantage en dehors de leurs frontières; il a une superficie de 1.672 kilomètres carrés, et s'étend de Jérusalem à la mer Morte, en passant par Hebron et Bersabée. La pointe septentrionale de ce croissant est constituée par le corridor de Jérusalem et s'étend sur quelque trente-cinq kilomètres carrés de ce qui, aux termes de la résolution de l'Assemblée générale du 11 décembre 1948, doit être la zone internationale de Jérusalem.

A travers ce corridor la voie ferrée de Tel Aviv à Jérusalem se déroule sans interruption. La grand route qui unit ces deux cités est, en revanche, coupée par un avant-poste de la légion arabe installé à

Latrun. Cet avant-poste est le point le plus occidental d'un saillant arabe d'environ vingt-cinq kilomètres carrés qui s'avance vers l'ouest en débordant la ligne d'armistice et englobe cinq villages arabes.

LA BANDE DE TERRAIN DE GAZA.

Les Juifs occupent la totalité de la partie sud-occidentale de l'Etat arabe du plan de partage, à l'exception d'une bande côtière qui s'étend des environs de Gaza à la frontière égyptienne, ainsi que d'une zone neutralisée autour de El Auja. Le territoire occupé par les Juifs dans cette région est d'une superficie de 1.717 kilomètres carrés. La plus grande partie de ce territoire a été occupée par les Juifs après le 14 octobre 1948.

L'ENCLAVE DE JAFFA.

C'est une zone urbaine à prédominance arabe, qui est voisine de Tel Aviv et qui est entourée de tous côtés par le territoire juif. Avec ses vergers et ses plantations d'agrumes, elle s'étend sur moins de dix kilomètres carrés. En 1947 le nombre des habitants de l'enclave était de 101.000, dont 70.000 Arabes. Il a été attribué à l'Etat arabe, sous forme d'enclave, par la résolution du 29 novembre 1947. Il s'est rendu aux Juifs le 13 mai 1948.